

Résultats de la CAP des IAE du mardi 3 mars 2015

La CAP des IAE s'est tenue ce jour, mardi 3 mars 2015 dans les locaux du Ministère de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt à Paris, en présence des organisations syndicales et des représentants des administrations gestionnaires (MAAF, MEDDE, ONF).

1. Déclaration liminaire CGT-FSU-Solidaires



Liste Commune CGT – Solidaires – FSU

CAP des IAE 3 mars 2015

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Cette nouvelle mandature s'ouvre sous de bien sombres cieux, ceux de la Réforme Territoriale et de l'austérité !

Le sort des agents est suspendu aux résultats de la « revue des missions » lancée par le Premier Ministre d'une part, à l'adoption finale de la loi « NoTRe » d'autre part prévue par le Parlement « avant l'été » selon son rapporteur, à la mise en place programmée de la RIFSEEP.

16 Régions fusionnées et 65 départements, soit 2/3 des administrations, subiront la double-peinede la fusion en super-régions « à taille européenne » : une « préfiguration » à marche forcée débutera dès ce mois d'avril, pour une nouvelle carte des services de l'état et des collectivités à mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

Mais c'est l'ensemble des directions régionales et départementales, des établissements publics des ministères qui emploient les IAE, qui seront touchées par cette nouvelle « RGPP - MAP ».

Derrière les nuages de cette « réforme territoriale » se cache le diktat de l'austérité, soit 18 milliards d'euros de réduction du budget de l'Etat et ses établissements publics sur 2015-2016-2017

Les agents qui ont vécu la fusion « DDAF-DDE » ou « DIREN-DRE-DRIRE » il y'a a peine 5 ans, et qui sont aujourd'hui en DDI ou Direction Régionales fusionnantes, devraient donc vivre leur 2^{ème} expérience de restructuration douloureuse. Le cas des DREAL, qui fusionneraient une deuxième fois, la précédente fusion loin d'être digérée ... est particulièrement symptomatique de cette réformite aigue, qui est en fait la casse délibérée de Services Publics, gênants ou appétants selon le cas pour les lobbies.

Le MEDDE doit notamment à nouveau subir plus de 500 destructions de postes en 2015, et le MAAF n'est pas en reste avec des suppressions d'emplois hors enseignement agricole et secteur alimentation.

Le « décroisement des effectifs » entre le MAAF et le MEDDE, soit la transformation budgétaire des postes « agriculture » en « environnement » dans les DDT(M) sur 3 ans, va se dérouler dans ce contexte et amène des inquiétudes parmi les personnels : si les possibilités de mobilité des agents, IAE notamment, déjà en poste en police de l'eau – biodiversité peuvent être moins difficiles sur ces fonctions, il n'en est pas de même des autres IAE qui souhaiteront demain obtenir une mobilité vers des postes « MEDDE » ou faire des allers-retours entre le MEDDE et le MAAF. Il y a également risque de perte de qualifications et de visions diversifiées, notamment pour les agents et les services restant au MAAF, alors que les compétences eau – biodiversité devraient être des éléments essentiels de toute politique agricole.

Des questions se posent aussi sur l'avenir au MEDDE, avec la cohabitation de deux corps d'ingénieurs, dont l'un est fortement hégémonique.

N'est-ce pas un premier pas vers une intégration dans le corps des ITPE, vers une suppression de l'ENGEES, etc. ?

De plus, les syndicats du MAAF et du MEDDE demandent des engagements précis aux deux ministres, donnant des garanties aux agents concernés sur la rémunération, sur les déroulements de carrière, sur les parcours professionnels, sur l'application des mesures catégorielles.

Le cauchemar de la RGPP-MAP : perte de sens des missions, restructurations en cascade, affaiblissement dramatique des services support plongés dans le chaos, mais aussi point d'indice désespérément gelé et donc pouvoir d'achat en baisse, se poursuit ainsi pour les agents sans aucune perspective d'amélioration.

La mobilité est déjà un parcours du combattant, la concurrence est rude sur les postes qui sont de plus en plus rares et en plus sont verrouillés par ces compteurs inacceptables et en contraction totale avec le discours officiel sur la mobilité ...

Aujourd'hui, avec si peu de perspectives de mobilités, bon nombre d'agents se désespèrent de stagner dans des postes, dont l'avenir est hypothéqué et dont les missions sont progressivement abandonnées.

Quel gâchis ...

Le vase est plein, les IAE comme l'ensemble des agents des fonctions publiques, devront de nouveau se mobiliser le 9 Avril, non pour garder des prétendus « privilèges » mais bien pour préserver le Service Public, leur pouvoir d'achat et l'intérêt général. La mise en application de la RIFSEEP que nous combattons devrait renforcer le mal-être d'un grand nombre d'agents tant elle laisse le champ libre à l'arbitraire.

Les « réserves compteurs MEDDE », le faible nombre de techniciens promouvables ... sont des problèmes qui peuvent trouver des solutions simples.

Les représentants des agents qui siègent à cette CAP attendent de votre part de la souplesse, une écoute et la recherche de solutions négociées aux problèmes que rencontrent nos collègues.

Dans ce contexte, appliquer la clause de sauvegarde pour augmenter le nombre de promotions internes en 2015 et abolir la règle arbitraire des « 3 ans » serait de votre part un signal que le dialogue peut aboutir dans cette CAP et que vous êtes à même d'entendre nos arguments.

Pour la Liste Commune, Sébastien Hesse

2. Mobilité « cycle orphelin » du MEDDE

Voir tableau en pièce jointe.

3. Mobilité ONF

Voir tableau en pièce jointe.

4. Mobilité DGER

Voir tableau en pièce jointe.

5. Déclaration intersyndicale et liste d'aptitude 2015



Liste d'aptitude d'accès au corps des IAE

Déclaration intersyndicale

CAP IAE du 3 mars 2015

L'ensemble des syndicats siégeant à la CAP des IAE (SNIAE-FO, SNITEAT-UNSA, EFA-CGC, CGT-FSU-Solidaires) exprime son désaccord sur la position présentée par le MAAF lors de la réunion du 25 février 2015, visant à ne plus appliquer la clause de sauvegarde pour la fixation du nombre de promotions internes possibles dans le corps des IAE.

Certes, le nombre de recrutements par concours dans le corps des IAE (par les voies du concours externe, du concours interne) augmente en 2015, pour atteindre 52, ce que nous ne pouvons que soutenir, même si ce nombre nous paraît encore insuffisant.

Mais l'administration entend ne plus utiliser la clause de sauvegarde, en fixant le nombre de promotions internes (par voie de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude) en pourcentage du nombre de recrutement, certes avec un taux amélioré par rapport aux pourcentages fixés dans le statut des IAE (50% des recrutements, alors que le statut du corps des IAE fixe ce taux entre 33 et 40%), taux annoncé comme étant accepté par le contrôle financier. Ce choix limiterait à 52 le nombre possibles de promotions autorisées en 2015, au lieu de 58 promotions internes en 2014. Réduction donc des possibilités de promotion interne de 6.

L'application de la clause de sauvegarde (fixant le nombre de promotions à 33% de 5% de l'effectif du corps des IAE en activité et en détachement) permettrait jusqu'à 60 promotions internes en 2015 (calculé d'après l'effectif des IAE en activité ayant été communiqué par l'administration en février 2015).

Les syndicats siégeant à la CAP des IAE n'acceptent pas cette réduction des possibilités de promotion interne, alors que tout le monde constate le blocage des corps des TSMA, TE, TS ONF et CATE. Nous demandons le maintien de l'application de la clause de sauvegarde.

Par ailleurs, l'ensemble des syndicats siégeant à la CAP des IAE rappelle sa demande, restée pour le moment sans suite malgré l'absence d'opposition de la part de l'administration, d'une modification du statut des IAE, permettant de supprimer le plafond du 8ème échelon de Chef technicien pour pouvoir se présenter à l'examen professionnel.

Résultat de la déclaration intersyndicale

Cette déclaration de l'ensemble des syndicats représentatifs est accompagnée d'une liste de 12 propositions de collègues généralement en fin de carrière sur des critères d'âge et d'ancienneté, pour la liste d'aptitude (LA) IAE.

Dans un premier temps, l'administration rejette la demande intersyndicale d'augmenter le nombre de promus par liste d'aptitude, au motif que **le nombre global d'admissions dans le corps des IAE est limité par le contrôleur financier.**

Néanmoins elle doit accepter l'examen de la proposition unanime des syndicats des 12 noms complémentaires, et après le rappel de cas vus les années précédentes, l'administration doit accepter de retenir quelques noms complémentaires à la LA.

Dès lors la CGT-FSU-Solidaires revient sur le refus de l'administration d'augmenter le nombre de promouvables 2015, et dresse le récapitulatif des recrutements d'IAE 2015 sur la base des éléments fournis en groupe de travail :

	Concours	Examen pro	Liste d'aptitude	Total
2014	42	23	35	100
2015	52 dont 10 Forestiers	20	32	104

Suite à notre interrogation, l'administration reconnaît que l'augmentation de 10 recrutements sur concours en 2015 correspond au recrutement de 10 IAE forestiers ; ces recrutements permettent de pallier des suppressions de poste d'ITEF ou d'IAE à l'ONF les années passées.

Mais en 2015 l'austérité se poursuit et le contrôleur financier exige de faire baisser « par vase communiquant » les recrutements d'IAE sur examen pro et sur liste d'aptitude de 35 à 32

Au final l'administration doit accepter de réétudier le nombre de recrutements sur LA afin de respecter de la clause de sauvegarde du corps des IAE (article 6 du décret 2006-8 du 4 janvier 2006)

L'Intersyndicale CGT-FSU-Solidaires veillera au respect de ces engagements, qui pourraient permettre d'incrémenter de 6 à 8, le nombre de promus :

Liste classée des IGAPS validée par la CAP : limitée à 32 noms avant CAP mais susceptible d'augmenter par application de la clause de sauvegarde

(promotion IAE sous réserve de mobilité, sachant que 8 parmi les 32 premiers agents ne devraient pas faire mobilité. Quelques noms pourront être intégrés à cette liste par les IGAPS suite aux propositions intersyndicales)

Ordre	NOM	Prénom	Corps	Affectation
1	JULIEN	Dominique	CTTEA	DRIAAF ILE-DE-France
2	MAURER	Hervé	CTFTR	DDTM SOMME
3	LAGACHE-NAERT	Florence	CTTEA	DDPP SEINE-MARITIME
4	GOUBIN	Régine	CTTEA	FAM PACA
5	PREVOST	Laurence	CTVA	DGPAAT
6	BECQUET	Sabine	CTTEA	FAM DRAAF HAUTE-NORMANDIE
7	BRUNAUX	Olivier	CATE	ONF CAYENNE
8	MOUCADEAU	Hélène	CTFTR	DDT CÔTE-D'OR

9	FERRI	Jean-Luc	CTE	ONCFS Alpes/ Méditerranée/ Corse
10	RICATTE	François	CTVA	DRAAF LORRAINE
11	FOURNIER	Danièle	CTFTR	DREAL RHÔNE-ALPES
12	THEBAULT	Laurent	CTVA	DAAF MAYOTTE
13	KIBURSE	Jean-Christophe	CTTEA	SG/SM/SDSI/CERIT
14	FAGARD	Jean-Louis	CTE	ONEMA SEINE-MARITIME
15	PELLETIER	Gaëtan	CTTEA	IFCE LA ROCHE-SUR-YON
16	JOFFE	Thibaud	CTVA	DRAAF AUVERGNE
17	CADARIO	Pierre	CTVA	DDCSPP HAUTES-PYRÉNÉES
18	LEDUR	Véronique	CTTEA	DRAAF LANGUEDOC- ROUSSILLON
19	LACOUA	Thierry	CTFTR	DDT INDRE-ET-LOIRE
20	PERONNET	Murielle	CTTEA	DDT ALLIER
21	HERZOG	Pierre-Christophe	CATE	ONF BOUCHES-DU-RHÔNE
22	PELOSATO	Didier	CTTEA	DDT LOT-ETGARONNE
23	LAGADEC	Jean-Luc	CTTEA	DRAAF PAYS-DE-LA-LOIRE
24	GUYOT	Marie-Pierre	CTTEA	ASP DR PAYS-DE-LOIRE
25	BARBOTIN	Loïc	CTVA	DRAAF BRETAGNE
26	BATAILLE	Éric	CTFTR	DDT ESSONNE
27	FOUCAUT	Vincent	CTFTR	DDT MEURTHE-ET-MOSELLE
28	ALLEMAND-DEGRANGE	Claude	CTTEA	DAAF GUADELOUPE
29	BEAUJARD	Caroline	CTTEA	ASP DR CENTRE
30	MAINGAULT	Catherine	CTTEA	DDT MAINE-ET-LOIRE
31	LACOMBE	Patrick	CTFTR	DRAAF AQUITAINE
32	GERVASONI	Eric	CTTEA	DDT HAUTE-SAVOIE
33	DAVIAU	Hervé	CATE	ONF BASSE-NORMANDIE
34	LEBOSSÉ	Jean-Claude	CTTEA	DDTM CALVADOS
35	AIRAULT	Bernard	CATE	ONF Agence régionale PAYS- DE-LOIRE

36	DION	Éric	CTE	ONCFS YVELINES
37	VENET	Jean-Louis	CTFTR	DDT ARIÈGE
38	BRUN	Paul-Pierre	CTTEA	ASP GUADELOUPE
39	STOECKLIN	Éric	CTVA	DRAAF LORRAINE
40	PERRIN	Claude	CTFTR	DDTM CORSE-DU-SUD
41	QUINEL	Christine	CTTEA	DRAAF BRETAGNE
42	PICOT	René	CTFTR	IGN AQUITAINE
43	DE MARIN DE CARRANRAIS	Jean	CATE	ONF UT HÉRAULT-GARD-LOZÈRE
44	BRAZIER-BRITANICUS	Christine	CTTEA	ANSES LYON
45	CAPITAINE	Bernard	CTTEA	SIDSIC MANCHE
46	LAMY	Éric	CTVA	DDPP CÔTE-D'OR
47	URBAN	Denis	CTFTR	DDTM LANDES
48	OMNES	Daniel	CTTEA	DRAAF P.A.C.A.
49	BAUER	Xavier	CATE	ONF DT LORRAINE
50	GELIN	Bruno	CTVA	DDPP RHÔNE
51	JULIENNE	Guénola	CTVA	DGPAAT
52	PARZYS	Gilles	CTVA	DDPP ALPES-MARITIMES
53	BABEAU	Isabelle	CTTEA	DRAAF MIDI-PYRÉNÉES

6. Dépréciation

L'ensemble des agents figurant sur la liste ci-dessous dont l'avis est favorable sont titularisés dans le corps des IAE. Les agents pour lesquels l'avis n'est pas mentionné sont en attente de l'avis circonstancié de leur structure et obtiennent un avis favorable de principe.

Concours réservé "Dépréciation" IAE 2013 – Proposition de titularisation des IAE stagiaires affectés au 1er avril 2014

MàJ du 02/03/2015

N° Agents	Nom	Prénom	Affectation		Avis structure sur titularisation	Avis CAP sur titularisation
			Employeur	Structure d'affectation		
87377	ALBERGARIA PACHECO	Maria-Clara	215	DGAL/SGAS/SDASEI	FAVORABLE	
81787	ALBOUZE	Serge	215	DRAAF ILE DE FRANCE		
116186	ARNOULD-DELARA	Nathalie	143	LPA Barbazieux	FAVORABLE	
110673	AUSSEINAC	Emmanuelle	215	SG/SM/SDSI	FAVORABLE	
118663	AUTEFAGE	Xavier	215	SG/SM/SDS/CERI	FAVORABLE	
112930	BARRETEAU	Mathieu	215	DDTM ALPES MARITIMES	Report de droit pour maladie : 4 mois à ce jour	report CAP de juin
86419	BEREL	Maud	215	DRAAF IDF		
89604	BERNIER	Christine	215	DRAAF NORD-PAS DE CALAIS	FAVORABLE	
117138	BERTOCHI	Véronique	215	DGAL/SA/SDSSA/BETD	FAVORABLE	
86875	BERTOL	Nathalie	215	SG/SM/SDSI	FAVORABLE	
116188	BON	Emmanuel	215	DRAAF HAUTE-NORMANDIE / SRFD	FAVORABLE	
113349	BORNERAND	Cedrine	215	DDT SAVOIE		
117246	BRETON	Muriel	215	DDT AISNE	FAVORABLE	
115873	BRUCHET	Mathieu	215	BUREAU DU CABINET	FAVORABLE	
91075	CARON	Agnès	215	DRAAF PICARDIE		
114828	CHAUDERLIER	Isabelle	215	DDT AISNE	FAVORABLE	
86431	COTILLON	Nadia	215	DTM VENDEE		
110816	DALL'OCCHIO	Fabien	215	DDT AUDE	FAVORABLE	
103544	DEPIERRE	Nadège	215	SG/SPH/MISIRH	FAVORABLE	
120236	DOSSOU	Ghislaine	215	DDT MEURTHE ET MOSELLE	FAVORABLE	
88623	DOYEN	Magali	215	SG/SM/SDSI	FAVORABLE	
90002	DUBOIS	Ludovic	206	DRAAF IDF / SPAL / SINEP		
113281	DUME	Anna	215	DDT ALPES DE HTE-PROVENCE	FAVORABLE	
88629	FAURE	Xavier	215	DRAAF CORSE	FAVORABLE	
187788	GOULAS	Emile	IFCE	IFCE DCOI-SIRE-Pompador	FAVORABLE	
108286	GREVET	Anna	215	DGAL/SPRSP/SDQPV	FAVORABLE	
101886	GROSSHANS	Yannick	215	DRAAF Alsace	FAVORABLE	
102745	HATTEE	Yohan	215	SG/SM/SDSI	FAVORABLE	
82165	HELOUET	Karen	215	DAAF GUADELOUPE		
187716	ARROJO	Nathalie	215	DRAAF IDF		
118480	ITIE	Sabine	215	DGAL/SA/SDSSA	FAVORABLE	
187826	LAMBERT	Karine	ONF	ONF	FAVORABLE	
83818	LAMOTHE	Hélène	215	DDT 81	FAVORABLE	
116616	LAPSCHER	Sylvie	215	DDTM GARO	FAVORABLE	
87803	LEDUCQ	Lena	143	LEGTA Le Mans		
121238	LEMONNIER	Jérôme	215	SG/SM/SDSI	FAVORABLE	
109828	LERBOURG	Jérôme	215	SG/SSP	FAVORABLE	
119775	LUNDY	Florence	215	DRAAF IDF		
113273	MARDUIS	Frédéric	215	SG/SM/SDS/CERI	FAVORABLE	
100984	MAURICE	Yann	215	SG/SM/SDS/CERI	FAVORABLE	
187641	MAZAUBERT	Emilie	215	DDT 45	FAVORABLE	
187647	MEUNIER-CALLE	Katia	143	LEGTA Chambéry Servolex		
108232	MICHEL	Emilie	215	DGPAAT/SPA/SDEA	FAVORABLE	
116797	MORET	Alexandra	215	DDT HAUTES ALPES	FAVORABLE	
116880	PATROUILLER	Jérôme	215	DDT ISERE	FAVORABLE	
110361	PERCHERON	Laurent	215	DGPAAT/SPA/SDEA	FAVORABLE	
121888	PION	Gaëlle	215	SG/SAFBL/SDABC/BSO	FAVORABLE	
188647	POTTS	Lucile	143	LPA St-Arnique	FAVORABLE	
88686	PREVOST	Florent	215	DDTM SOMME		
119823	REMY	Sébastien	215	DGAL/SA/SDSSA	FAVORABLE	
114996	REQUILLART	Thomas	215	DAAF GUYANE	FAVORABLE	
103288	RIBEROT	Stéphanie	215	SG/SM/SDS/CERI	FAVORABLE	
73268	ROCCA	Vincent	215	DDT 58		
187816	ROGER-VIAUD	Fridérique	IFCE	IFCE DCOI-SIRE-Pompador	FAVORABLE	
88387	SABLIK	Maria-Claude	215	DRAAF MIDI-PYRENEES / SG	FAVORABLE	
83871	SAGOT	Fabrice	215	DDT DEUX SEVRES	FAVORABLE	
121877	SAPORTE	Teddy	215	SG/SM/SDS/CERI	FAVORABLE	
91210	SENECHAL	Olivier	215	DDT CREUSE		
113477	STASSE	Adrienne	206	DRAAF CORSE - SPAL		
88285	TITIERE	François	215	DDTM CHARENTE-MARITIME	FAVORABLE	

7. Notice de lecture des tableaux de résultats

Vous trouverez en pièce jointe le tableau récapitulatif des décisions au cas par cas prises par la CAP (colonne de droite).

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous la signification des principaux sigles employés :

F	avis favorable
NR	candidature non retenue sur le poste demandé
NV	poste non vacant, aucune candidature n'est retenue
OAC	obtient autre choix : candidat non retenu sur le poste mais obtient un autre vœu de sa liste
SRVP	sous réserve de vacance de poste : la mobilité est soumise à la vacance effective du poste, qui n'est pas encore officielle
SRAIC	sous réserve d'arbitrage inter-corps (souvent lorsque plusieurs candidats de corps différents sont en concurrence pour le poste : les priorités ne sont pas encore officielles, du fait que les CAP de tous les corps concernés ne sont pas achevées à ce jour)
SRC	sous réserve compteur : certaines administrations gestionnaires sont soumises à des plafonds d'emplois en ce qui concerne les agents entrant depuis l'extérieur dans leurs structures. La levée des compteurs MEDDE est prévue prochainement.

8. Qui contacter ?

Si vous avez des questions concernant les résultats de la CAP, ou si vous souhaitez connaître les détails du traitement de votre cas particulier, n'hésitez pas à contacter vos représentants présents à cette CAP :

Sébastien HESSE	cgt.dreal-lorraine@i-carre.net	03.87.56.42.15
	sebastien.hesse@developpement-durable.gouv.fr	03.87.80.41.05
Stéphane LAULAIGNE	stephane.laulaigne@educagri.fr	06.27.91.82.05
Emmanuelle ARNAUD	emmanuelle.arnaud@franceagrimer.fr	
Clara WANG	clara.wang@educagri.fr	06.48.17.00.96